

LES DEMANDEURS D'EMPLOI « APPRENANTS » EN DEHORS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le marché de l'emploi peut être perçu comme un système dynamique composé d'un ensemble de flux d'entrées (sorties de l'enseignement, migrations, personnes inactives souhaitant (ré)intégrer le marché de l'emploi, ...) et de sorties (pensions, maladies, retrait de la vie active, ...), comprenant également des phénomènes d'allers-retours entre des périodes d'emploi, de formation et de chômage.

Le parcours professionnel pour un nombre croissant de personnes est ainsi de moins en moins continu. Une carrière est jalonnée de « moments-clés » où alterneront des périodes (plus ou moins longues) passées dans un emploi, des passages (plus ou moins brefs) dans la demande d'emploi, des périodes de (ré)orientation, de formation(s), etc.

Parmi ces transitions, la reprise d'études ou l'entrée en formation par des demandeurs d'emploi est une réalité qui concerne un nombre important de personnes chaque année. Bien que ces personnes retardent leur prochaine insertion à l'emploi, en complétant leur cycle scolaire ou en ré-orientant leur formation de base, elles ajoutent un atout à leur CV. En effet, l'importance du diplôme dans la recherche d'un emploi a été maintes fois répétée dans la mesure où disposer d'un diplôme augmente les chances d'insertion à l'emploi. On observe par ailleurs que les filières et options préparant à des métiers en pénurie de main-d'œuvre (c'est-à-dire pour lesquels il manque des candidats sur le marché de l'emploi) présentent des taux d'insertion des demandeurs d'emploi supérieurs à la moyenne.

Si les demandeurs d'emploi passant par la formation professionnelle sont bien connus et représentent un volume annuel d'environ 40 000 personnes en Wallonie, ceux qui décident de reprendre des études ou d'autres types de formations le sont moins. L'analyse faite ici porte sur ces dernières personnes. Afin de cerner leur nombre, deux catégories de demandeurs d'emploi, qualifiés ici par le terme d'« apprenants » (hors formation professionnelle) ont été retenues dans le cadre de cette brève analyse :

1. Les chômeurs complets indemnisés qui reprennent des études de plein exercice ou des études préparant à des professions dans lesquelles il y a pénurie significative de main-d'œuvre¹. Selon l'ONEM, ces derniers représentaient en 2011 un volume de 4 268 personnes en Wallonie. À celles-ci s'ajoutent les personnes qui entrent en formation sur base des conditions de l'article 94 de l'AR du 25/11/1991², c'est-à-dire les personnes qui effectuent un stage ou une formation à l'étranger et celles qui entrent dans une entreprise de formation par le travail agréée par l'Onem³. Les demandeurs d'emploi de cette première catégorie continuent à percevoir des allocations de chômage pendant leurs études ou leur formation⁴.
2. Les demandeurs d'emploi qui ont décidé d'entamer des études et qui ont préalablement demandé leur radiation au Forem. Ils ne se trouvent donc plus dans les conditions pour percevoir des allocations de chômage⁵ lors de leur cycle d'études.

Source : le Forem

Ces deux publics représentent annuellement un volume de plus de 9 000 personnes en Wallonie selon les données à notre disposition.

1 Article 93 de l'AR du 25/11/1991

2 Article 94 de l'AR du 25/11/1991 § 3 et 4

3 Afin de simplifier la lecture, le stage ou la formation à l'étranger et la formation par le travail dans une entreprise agréée par l'ONEM sont désignés ici sous le terme « formation ». Le lecteur gardera toutefois à l'esprit que les demandeurs d'emploi qui suivent une formation dans un centre de Forem Formation ne sont pas concernés par cette analyse.

4 Ce public est repris sous le code 89 dans la Stat92 du Forem : « CCI dispensés pour reprise d'études ou de formation ».

5 Ce public est repris sous le code 77 dans la Stat92 du Forem : « radiation pour reprise d'études ».

ZOOM sur la dispense pour reprise d'études dans une profession en pénurie

Source : Onem

L'ONEM établit une liste d'études qui, selon certaines conditions, peuvent être entamées par des personnes en chômage tout en bénéficiant d'une dispense.

Conditions d'accès : être chômeur complet indemnisé, avoir terminé ses études ou son apprentissage depuis 2 ans au moins, ne pas avoir de diplôme de fin d'études de l'enseignement supérieur.

La personne qui remplit ces trois conditions peut reprendre des études de plein exercice qui préparent à une profession où existe une pénurie significative de main d'œuvre (voir liste pour la période 2012-2013 reprise à la fin de ce focus). Pendant la période d'études, elle continue à percevoir ses allocations de chômage et est dispensée de certaines obligations. Elle peut en effet refuser un emploi proposé, n'est plus disponible sur le marché du travail et ne doit plus être inscrite comme demandeur d'emploi.

Les études pour lesquelles cette dispense est accordée doivent être organisées et subventionnées par une Communauté. Elles doivent être soit d'un niveau équivalent ou supérieur aux études déjà suivies, soit d'un niveau inférieur aux études déjà suivies, à condition qu'elles relèvent de l'enseignement supérieur. Enfin, ces études doivent se dérouler en journée durant la semaine.

La dispense dure une année scolaire, vacances scolaires comprises et peut être prolongée en cas de réussite. Cette dispense n'est cependant valable que pour une seule formation.

Une information détaillée est accessible via : <http://www.onem.fgov.be/DQpdrachtW/Werknemers/T60/InfoFR.pdf>

CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI « APPRENANTS »

Entre janvier 2007 et décembre 2011, 43 214 demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) résidant en Wallonie ont entamé des études (avec ou sans dispense de l'ONEM) ou sont entrés en formation (stage/formation à l'étranger ou dans une entreprise de formation par le travail agréée par l'Onem), soit en moyenne un peu plus de 9 200 personnes par an.

Le volume de ces personnes est relativement constant d'une année à l'autre. On note par contre d'importantes différences entre les divers mois de l'année. En effet, près de 7 DEI sur 10 reprennent des études ou une formation durant le dernier trimestre de l'année (soit entre septembre et décembre).

Ces personnes sont, dans leur majorité, inoccupées depuis peu : 6 sur 10 depuis moins d'un an (dont 4 sur 10 depuis moins de 6 mois). Concernant leur niveau de qualification, près de 60 % ont au minimum terminé le cycle des études secondaires supérieures. La majorité d'entre elles (environ 7 sur 10) bénéficie du statut de chômeur complet indemnisé et deux personnes sur dix sont en stage d'insertion professionnelle.

La suite de cette analyse traite des DEI « apprenants » dénombrés en 2011, soit 9 057 personnes entre janvier et décembre 2011. Parmi celles-ci, trois sur quatre sont dispensées et continuent à percevoir des allocations de chômage.

UN PUBLIC RELATIVEMENT JEUNE ET FÉMININ

Parmi les 9 057 « apprenants » (hors formation professionnelle) en 2011, plus de 45 % ont moins de 25 ans. Notons toutefois que près d'une personne sur trois est âgée entre 30 et 45 ans. Les quinquas ne représentent qu'un peu moins de 3 % des sorties de ce type.

La majorité de ces personnes sont des femmes (60 %) alors qu'elles ne représentent que la moitié de l'ensemble des demandeurs d'emploi. Des différences apparaissent néanmoins selon la classe d'âge. La part des hommes est plus importante parmi les plus jeunes : 54,6 % des

hommes sont âgés de moins de 25 ans, contre 43,3 % des femmes. À l'opposé, au sein de la classe d'âge des 30 à 45 ans, la part des femmes est plus élevée : 30,5 % contre 21,5 % des hommes.

La comparaison de ce public avec l'ensemble de la demande d'emploi confirme la relative jeunesse des DEI « apprenants » (hors formation professionnelle). Les moins de 25 ans sont clairement surreprésentés : 47,9 % ont moins de 25 ans contre 21,4 % du total des DEI.

Chômeurs complets indemnisés dispensés pour reprise d'études ou de formation ou radiés pour reprise d'études en 2011 selon le genre et la classe d'âge

Âge	Femmes en %	Hommes en %	Total en %	Total en V.A.	Total DEI Moy. annuelle en %
< 25 ans	43,3	54,6	47,9	4 338	21,4
25 à 30 ans	19,3	18,1	18,8	1 704	14,3
30 à 45 ans	30,5	21,5	26,8	2 431	32
45 à 50 ans	4,9	4	4,5	412	9,8
50 à 55 ans	1,4	1,3	1,4	126	11,1
55 ans et plus	0,6	0,4	0,5	46	11,5
Total	100	100	47,9	9 057	100

Source et calculs : le Forem

INOCCUPÉ DEPUIS PEU

La grande majorité des DEI « apprenants » est inoccupée depuis moins d'un an : 60 % ont une durée d'inoccupation

inférieure à 1 an au moment de la reprise d'études (dont 39 % depuis moins de 6 mois).

Chômeurs complets indemnisés dispensés pour reprise d'études ou de formation ou radiés pour reprise d'études en 2011 selon le genre et la durée d'inoccupation

Durée d'inoccupation	Femmes en %	Hommes en %	Total en %	Total en V.A.	Total DEI Moy. annuelle en %
< 6 mois	39,5	37,5	38,7	3 502	28,1
6 à 12 mois	18,9	19,6	19,2	1 739	15
1 à 2 ans	21,6	22,7	22	1 997	17
2 à 5 ans	15,7	16,1	15,9	1 437	20,1
5 à 10 ans	3,3	3,2	3,2	294	10,9
10 ans et plus	1,1	0,8	1	88	8,8
Total	100	100	100	9 057	100

Source et calculs : le Forem

Comparativement à l'ensemble de la demande d'emploi, on note une surreprésentation des personnes inoccupées depuis moins de 6 mois (39 % du public étudié contre 28 % des DEI). À l'inverse, les personnes inoccupées depuis 2 ans et plus sont sous-représentées et regroupent 20 % des DEI « apprenants » (hors formation professionnelle) alors qu'environ 40 % de l'ensemble des DEI sont dans le chômage de longue durée.

À l'exception des personnes de 55 ans et plus qui ne représentent que 0,5 % des sorties, le croisement « âge » et « durée d'inoccupation » montre que dans toutes les classes d'âges, plus de la moitié des DEI « apprenants » a une durée d'inoccupation de moins d'un an.

MAJORITAIREMENT DIPLÔMÉ DU SECONDAIRE SUPÉRIEUR

Chômeurs complets indemnisés dispensés pour reprise d'études ou de formation ou radiés pour reprise d'études en 2011 selon le genre et le niveau d'étude

Études	Femmes en %	Hommes en %	Total en %	Total en V.A.	Total DEI Moy. annuelle en %
Primaire + secondaire inférieur	32,4	38,9	34,9	3 166	47,5
Secondaire supérieur	47,8	43,8	46,2	4 182	28,1
Supérieur non-universitaire	10,1	7,2	8,9	807	8,4
Universitaire	3,3	2,7	3,1	281	2,5
Apprentissage	1,8	2,2	2	178	3,1
Autres études	4,6	5,2	4,9	443	10,4
Total	100	100	100	9 057	100

Source et calculs : le Forem

Près de la moitié des DEI « apprenants » en 2011 est diplômée du « secondaire supérieur ». Parmi les demandeurs d'emploi issus du supérieur (non-universitaire et universitaire), 12 % ont repris un cycle d'étude en 2011.

Des différences apparaissent selon le genre quant au niveau d'étude : les femmes sont plus diplômées que les hommes. La différence est plus marquée pour les personnes diplômées au plus du secondaire inférieur (39 % sont des hommes contre 32 % de femmes).

Comparativement à l'ensemble de la demande d'emploi, on remarque une surreprésentation des diplômés du secondaire supérieur. En effet, ces derniers représentent plus de 46 % des DEI « apprenants » alors qu'environ 28 % de l'ensemble des DEI ont un diplôme du secondaire supérieur.

Les tableaux ci-dessus pourraient illustrer ce que d'aucuns qualifient d'« effet Matthieu » en faisant allusion à la parabole des talents, c'est-à-dire que les publics les plus fragiles (notamment les moins qualifiés et inoccupés depuis longtemps) sont les moins susceptibles de participer à des programmes de formation. En effet, la majorité des DEI « apprenants » (hors formation professionnelle) ne sont pas les moins diplômés (primaire + secondaire inférieur) mais plutôt ceux qui ont déjà atteint un certain niveau d'étude (secondaire supérieur au minimum).

TYPOLOGIE DES DEMANDEURS D'EMPLOI « APPRENANTS » (HORS FORMATION PROFESSIONNELLE) EN 2011

Une analyse intégrant diverses dimensions¹ complète utilement la photo décrite ci-dessus du public étudié et permet de dresser une « typologie » de celui-ci². Après une analyse en correspondances multiples et une classification ascendante hiérarchique, quatre types de profil de DEI reprenant des études ou des formations (hors formation professionnelle) apparaissent assez nettement.

Pour lire le tableau ci-dessus, il faut comparer les différentes valeurs d'une classe à celles de la ligne « Total ». Par exemple, 92% des personnes de la classe 1 sont des femmes (colonne F, couleur orange). Lorsqu'on compare cette valeur à celle du « Total » (même colonne), on observe que les femmes représentent 60% de la population étudiée ici. On en déduira donc que dans la classe 1, les femmes sont surreprésentées.

- La **classe 1** que l'on pourrait qualifier de « reprise rapide d'apprentissage » se distingue par un public plutôt jeune, féminin et qualifié qui reprend des études (avec ou sans dispense de l'ONEM) ou entre en formation (stage/formation à l'étranger ou dans une entreprise de formation par le travail agréée par l'ONEM) après seulement quelques mois dans la demande d'emploi.
- La **classe 2** « reprise d'étude plus lente » comprend des jeunes, essentiellement masculins, diplômés du secondaire supérieur qui reprennent des études (avec ou sans dispense de l'ONEM) ou entrent en formation (stage/formation à l'étranger ou dans une entreprise de formation par le travail agréée par l'ONEM).

- La **classe 3** « reprise tardive » se caractérise par des femmes âgées de 25 à 30 ans, qualifiées qui reprennent des études (avec ou sans dispense de l'ONEM) ou entrent en formation (stage/formation à l'étranger ou dans une entreprise de formation par le travail agréée par l'ONEM) après une durée d'inoccupation assez importante.
- La **classe 4** « reprise tardive d'adultes éloignés de l'emploi » regroupe des adultes, peu diplômés et chômeurs de longue durée qui reprennent des études (avec ou sans dispense de l'ONEM) ou entrent en formation (stage/formation à l'étranger ou dans une entreprise de formation par le travail agréée par l'ONEM).

¹ Une analyse multivariée a été dressée afin de proposer une typologie des DEI qui ont repris des études en 2011. Après avoir réalisé une analyse des correspondances multiples (ACM) sur quelque 8 600 demandeurs d'emploi, l'analyse a fait ressortir deux facteurs expliquant 14,7% de la variance totale. Le premier (9,1%) présente les DEI « jeunes » et « inoccupés depuis peu » et de l'autre côté « plus âgés » et « chômeurs de longue durée ». Le second (5,6%) distingue quant à lui les DEI sur base du diplôme, d'un côté les diplômés du « supérieur », de l'autre ceux qui ont au « maximum le diplôme du secondaire inférieur ». Dans une seconde phase, sur base d'un échantillon de 973 personnes, une classification ascendante hiérarchique a été faite sur les scores factoriels pondérés par la proportion de variance expliquée issus de l'ACM.

² Notons qu'au-delà des variables prises en compte dans cette analyse, d'autres telles que les modalités des formations ou études entreprises pourraient aussi expliquer une part de la variance totale.

Typologie des chômeurs complets indemnisés dispensés pour reprise d'études ou de formation ou radiés pour reprise d'études en 2011

Classe	Total %	F %	H %	< 25 ans %	25 à 30 ans %	30 à 50 ans %	50 ans et + %	< 6 mois %	6 à 12 mois %	1 à 2 ans %	2 ans et + %	Primaire %	Secondaire inférieur %	Secondaire supérieur %	Supérieur non-universitaire %	Universitaire %	Apprentissage %
1	13	92	8	100	0	0	0	92	2	6	0	0	13	47	29	11	0
2	31	38	62	100	0	0	0	30	34	35	0	15	27	56	1	0	1
3	16	89	11	0	75	24	1	32	18	25	24	0	19	39	28	14	0
4	39	55	45	14	18	64	4	26	14	23	37	20	29	44	4	0	3
Total	100	60	40	50	19	29	0	37	19	25	18	13	25	47	10	4	2

Source et calculs : le Forem

ANNEXES

Liste francophone des études qui préparent à une profession pour laquelle il existe une pénurie significative de main-d'œuvre (année académique 2012-2013)¹.

Enseignement secondaire supérieur technique ou professionnel

Toutes les subdivisions de l'enseignement technique ou professionnel en rapport avec les domaines suivants :

- boucher
- carrossier
- chauffeur poids lourds
- climatisation, installations de réfrigération et de chauffage
- conducteur d'engins de chantier
- construction (peu importe la spécialité, dont notamment vitrier, marbrier placeur, parqueteur, monteur en structure métalliques, ...)
- cuisinier
- dessinateur en construction
- électricité, installations électriques
- électronique ICT
- infirmier (peu importe la spécialité)
- informatique
- mécanique, électromécanique
- pâtissier - boulanger - chocolatier
- techniques de transformation du métal et constructions métalliques (peu importe la spécialité, e.a. tourneur-ajusteur, ouilleur, tôlier, chaudronnier, conducteur-régleur, tuyauteur, ...)
- travail du bois (peu importe la spécialisation, dont notamment menuisier, scieur, ...)

Enseignement supérieur professionnalisant

- assistant(e) social(e) (uniquement pour les chômeurs dépendant de la communauté germanophone)
- bachelier agrégé de l'enseignement secondaire inférieur : langues germaniques, mathématique, français, sciences (biologie, physique, chimie), sciences humaines (géographie, histoire, sciences sociales) et sciences économiques
- bachelier agrégé de l'enseignement secondaire inférieur : cours techniques
- éducateur (uniquement pour les chômeurs dépendant de la communauté germanophone)
- enseignement technique supérieur, peu importe la spécialité (mécanique, électromécanique, électricité, électronique, ...)
- infirmier (peu importe la spécialité) (y compris bachelier-accoucheuse)
- informatique, peu importe la spécialité
- instituteur primaire (le cycle complet ou la formation de réorientation pour les instituteurs préscolaires visant à acquérir le titre d'instituteur primaire)
- instituteur maternel

Enseignement supérieur : baccalauréat et master (deux cycles)

- études universitaires d'agrégé de l'enseignement secondaire supérieur (ancienne agrégation) en langues germaniques, mathématique, français, sciences (biologie, physique, chimie), géographie, histoire et sciences économiques
- informatique (peu importe la spécialité)
- ingénieur industriel (peu importe la spécialité)
- ingénieur civil (peu importe la spécialité)
- littérature et langues modernes s'il y a au moins une langue germanique parmi les langues choisies
- traduction Fr-NI / NI-Fr (uniquement pour les chômeurs domiciliés dans la région de Bruxelles-Capitale).

¹ Pour plus de renseignements, consulter le site de l'ONEM : http://www.rva.be/D_Opdracht_W/Werknemers/T125/InfoFR.pdf